

## L'avortement est un acte sanglant



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 25 novembre 2022

Source [Le Salon Beige] : Courrier envoyé par l'ECLJ aux députés ([via Le Salon Beige](#))



Strasbourg, le 17 novembre 2022

Monsieur le député,

L'avortement n'est pas un droit abstrait, mais un acte sanglant par lequel il est mis fin à la vie d'un être humain, tel que le fœtus de 12 semaines que vous tenez entre les mains.

Pensez-vous sincèrement que cet acte soit un droit fondamental ayant sa place dans la Constitution ?

Si l'avortement était vraiment un droit de l'homme, il ne ferait pas souffrir.

L'ECLJ travaille depuis plus de 20 ans sur ce sujet et a publié de nombreux articles et études, notamment « *Droit et prévention de l'avortement en Europe* », (LEH Éditions). Au terme de ces travaux, il apparaît primordial de rappeler la réalité première de cet acte : il consiste à mettre fin à la vie d'un être humain.

Cordialement,

Grégor Puppink  
Directeur de l'ECLJ



PS : Vous trouverez ci-joint un document pour alimenter vos réflexions.

CENTRE EUROPÉEN POUR LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME  
4, Quai Koch, 67000 STRASBOURG, FRANCE - Tél. : + 33 (0) 3 88 24 94 40 - Fax : + 33 (0) 3 88 24 94 47

25/11/2022 01:00